



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rugby

Question orale n° 353

Texte de la question

Le Gouvernement met en place une politique volontariste d'aménagement du territoire et de décentralisation. Au même moment, un projet de redécoupage des comités régionaux de rugby allant vers plus de concentration serait à l'étude. Ce projet suscite beaucoup d'inquiétude chez les bénévoles responsables de clubs et les collectivités locales. Par exemple, le comité Armagnac-Bigorre serait rattaché au comité Midi-Pyrénées. Il est vrai que la région administrative Midi-Pyrénées, qui est la plus vaste de France, comprend deux comités de force et de valeur identiques avec chacun leur histoire et leur influence culturelle et sociale. Le comité Armagnac-Bigorre existe depuis quatre-vingt-six ans, rassemble 62 clubs, et plus de 11 000 licenciés regroupant les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il est en ce qui concerne le rapport licenciés/population le plus représentatif du rugby français. Une structure professionnelle vient d'être créée qui ne concerne qu'une vingtaine de clubs sur le plan national. Les comités régionaux seront les outils de défense du rugby amateur et donneront à leurs clubs les moyens d'avoir une politique de développement et de formation des jeunes, jusqu'au plus petit village de nos campagnes. Le comité Armagnac-Bigorre vient de mettre en place 5 emplois-jeunes qui risquent d'être remis en question et craint que ces réformes administratives condamnent irrémédiablement la vie du tissu associatif et humain. M. Yvon Montané demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports si elle pense maintenir ce projet.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Yvon Montané a présenté une question, n° 353, ainsi rédigée:

«Le Gouvernement met en place une politique volontariste d'aménagement du territoire et de décentralisation. Au même moment, un projet de redécoupage des comités régionaux de rugby allant vers plus de concentration serait à l'étude. Ce projet suscite beaucoup d'inquiétude chez les bénévoles, responsables de clubs, et les collectivités locales. Par exemple, le comité Armagnac Bigorre serait rattaché au comité Midi-Pyrénées. Il est vrai que la région administrative Midi-Pyrénées, qui est la plus vaste de France, comprend deux comités de force et de valeur identiques avec chacun leur histoire et leur influence culturelle et sociale. Le comité Armagnac Bigorre existe depuis quatre-vingt-six ans, rassemble soixante-deux clubs et plus de 11 000 licenciés regroupant les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il est, en ce qui concerne le rapport licenciés/population, le plus représentatif du rugby français. Une structure professionnelle vient d'être créée qui ne concerne qu'une vingtaine de clubs sur le plan national. Les comités régionaux seront les outils de défense du rugby amateur et donneront à leurs clubs les moyens d'avoir une politique de développement et de formation des jeunes, jusqu'au plus petit village de nos campagnes. Le comité Armagnac Bigorre vient de mettre en place cinq emplois jeunes qui risquent d'être remis en question et craint que ces réformes administratives condamnent irrémédiablement la vie du tissu associatif et humain. M. Yvon Montané demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports si elle pense maintenir ce projet.»

La parole est à M. Yvon Montané, pour exposer sa question.

M. Yvon Montané. Le Gouvernement met en place une politique volontariste d'aménagement du territoire et de décentralisation. Au même moment, un projet de redécoupage des comités régionaux de rugby, vers plus de

concentration, serait à l'étude. Ce projet inquiète beaucoup les bénévoles responsables de clubs et les collectivités locales. Par exemple, le comité Armagnac-Bigorre, qui recouvre les départements du Gers et les Hautes-Pyrénées, serait rattaché au comité Midi-Pyrénées. Il est vrai que la région administrative Midi-Pyrénées, la plus vaste de France, comprend deux comités de force et de valeur identiques avec chacun leur histoire et leur influence sportive, culturelle et sociale.

Le comité Armagnac-Bigorre existe depuis quatre-vingt-six ans, rassemble 62 clubs et plus de 11 000 licenciés regroupant les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il est, en ce qui concerne le rapport licenciés-population, le plus représentatif du rugby français.

Une structure professionnelle vient d'être créée qui ne concerne qu'une vingtaine de clubs sur le plan national. Les comités régionaux seront les outils de défense du rugby amateur et donneront à leurs clubs les moyens d'avoir une politique de développement et de formation des jeunes, jusqu'aux plus petits villages de nos campagnes, qui défendent le «rugby des villages». J'ai l'honneur d'être le maire d'une commune de 1 700 habitants, qui a une équipe en deuxième division célébrée en son temps par Roger Couderc et son célèbre «Allez les petits !» (Sourires.)

Le comité Armagnac-Bigorre, qui risque d'être remis en question, craint que ces réformes administratives ne condamnent irrémédiablement la vie, le tissu associatif et humain de cette région rurale. C'est d'ailleurs le cas de certains autres comités.

Madame la ministre, pensez-vous maintenir ce projet ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le décret relatif aux statuts types des fédérations, pris en application de la loi sur le sport du 16 juillet 1984, prévoit que les organes déconcentrés des fédérations sportives doivent se calquer sur l'organisation territoriale des services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports.

Cette disposition vise à constituer des structures sportives en relation avec des directions régionales et surtout avec les conseils régionaux dont les compétences ont été accrues par la décentralisation. Cela répondait à un besoin réel du mouvement sportif lui-même qui doit avoir des interlocuteurs à tous les niveaux.

Toutefois, pour tenir compte de la culture et des traditions de la famille du rugby ainsi que de son identité locale, j'ai accepté le maintien des comités régionaux qui font partie intégrante de cette culture. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il n'est donc pas question de toucher aux comités. L'existence du comité d'Armagnac-Bigorre n'est pas menacée.

J'ajoute, puisque l'occasion m'en est donnée, que, reconnue d'utilité publique, la fédération française de rugby a des obligations supérieures, notamment en matière de vie démocratique et du respect des règles administratives. Tel est l'objectif du travail que nous avons engagé avec la fédération française de rugby sur ses statuts et, particulièrement, sur les modes d'élection de ses instances dirigeantes.

Par ailleurs, vous évoquez la création d'une ligue professionnelle. Il s'agit avant tout de mettre un certain nombre de clubs en conformité avec la loi de 1984 - il était temps ! -, et de donner à la fédération française de rugby les moyens d'une gestion transparente, efficace, de son professionnalisme.

Soucieuse de son développement harmonieux sur tout le territoire national et garante de sa cohésion, la fédération française de rugby doit se structurer pour mener à bien le développement du rugby de proximité et celui du haut niveau en se dotant des structures adaptées.

Mme la présidente. La parole est à M. Yvon Montané.

M. Yvon Montané. Madame la ministre, tous ceux qui aiment le rugby, et le sport en général, ne peuvent que se féliciter de votre réponse, dont je vous remercie.

Une adaptation non pas simplement à la réalité régionale des comités, mais aussi à la réalité administrative de la décentralisation, et peut-être surtout aux règles du professionnalisme larvé jusqu'à ce jour, était absolument nécessaire. Le sport doit maintenant faire la distinction entre un professionnalisme réel et un amateurisme que nous souhaitons garder dans nos villages.

De toute façon, dans le rugby amateur, l'éducation populaire prend le pas sur le professionnalisme qui assure la promotion des meilleurs. (Applaudissements.)

Données clés

Auteur : [M. Yvon Montané](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 353

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 mai 1998, page 3725

Réponse publiée le : 20 mai 1998, page 4040

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 1998